

Image not found or type unknown



Les avantages d'un mariage en cas de décès

Par **calure**, le **22/01/2008** à **13:35**

mon ami vie avec ses deux enfants, on envisage de se mettre en menage mais chez lui, j'ai deux enfants. la maison lui appartient, il lui reste un credit dessus de la moitié environ de sa valeur et on souhaite pour recevoir la nouvelle famille faire des travaux d'agrandissement qui seront 50/50 , on a penser integrer le solde de son credit dans le credit des travaux d'agrandissement, mais voila en cas de décès de l'un ou de l'autre que se passera t'il? car nous reglerons 50/50 le credit rnprenlever chacun sur son cpte personnel.rnnous envisageons de nous marié. quel avantage?rnun contrat de mariage serait il préférable? je suis propriétaire moi meme d'un bien et envisage d'acquérir une société.rnquelle serait la meilleur solution pour préserver nos biens en cas de décès par rapport aux enfants